

Dossier d'information pour parents/tuteurs/tutrices

Cher parent/tuteur, chère tutrice :

Vous trouverez ci-joint un dossier de ressources, d'informations et de formulaires adressé aux parents ou tuteurs des élèves pour qui une demande d'audience impartiale a été déposée. Veuillez examiner soigneusement les documents suivants et contacter votre coordinateur de dossier pour toute question ou préoccupation concernant l'état de votre plainte en matière de droit à une procédure équitable.

Ce dossier comprend :

- Informations et formulaires sur la priorité dans la liste d'attente
- Soutien aux familles : Coordonnées des centres pour les parents d'élèves en éducation spécialisée et des organismes de service et de représentation juridique
- Page d'informations comparatives entre la médiation et la résolution
- Annonce conjointe concernant la transition MPO-UI et les lignes directrices pour la soumission d'une demande concernant la mise en œuvre d'un ordre d'audience impartiale
- Citations à comparaître à remplir (avec des instructions)
- Divers formulaires de demande : Services d'interprétation/traduction ; accès des fauteuils roulants ; formulaire de décharge de confidentialité ; demande de présence de l'enfant (moins de 18 ans) ; demande de présence de l'élève (plus de 18 ans) ; demande d'audience ouverte
- Office of Administrative Trials and Hearings (Bureau des procès administratifs et des audiences) : Special Education Hearings Division (OATH) Division des audiences sur l'éducation spécialisée

Pour obtenir une aide supplémentaire, les parents et les tuteurs sont invités à utiliser les services disponibles, en particulier ceux énumérés dans la section Soutien aux familles. De nombreux organismes et groupes dans la région métropolitaine de New York sont prêts à aider les parents, les tuteurs et, surtout, leurs enfants, gratuitement ou pour un prix modeste.

Cordialement,

New York City Department of Education Impartial Hearing Office
(Bureau des audiences impartiales du Département de l'Éducation de la Ville de New York)

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES FAMILLES : DOSSIERS PRIORITAIRES

Les plaintes de procédure régulière sont confiées à des conseillers-auditeurs impartiaux en partie en fonction de leur niveau de priorité, lequel dépend du statut actuel de placement de l'élève. Les personnes déposant des plaintes sont invitées à répondre à un sondage afin de fournir à notre bureau les informations qui nous permettent de déterminer l'urgence de l'affectation d'un conseiller-auditeur à votre dossier.

Il est particulièrement important que vous répondiez au sondage si votre enfant ne bénéficie actuellement d'aucun service d'éducation spécialisée, s'il ne reçoit que des services limités ou si votre famille paie pour des services en attendant le règlement des plaintes déposées dans le cadre d'une procédure régulière.

Veillez examiner les options ci-dessous, remplir le formulaire et sélectionner l'option qui correspond le mieux à la situation actuelle de votre enfant.

Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
<p>L'élève ne bénéficie actuellement d'aucun programme ou service d'éducation spécialisée (public ou privé) et dépose une demande au titre de l'IDEA.</p> <p><i>L'IDEA est la loi fédérale qui exige que le district fournisse une éducation publique gratuite et appropriée aux élèves handicapés ayant droit à des prestations, quelle que soit la nature ou la gravité de leur handicap, et qu'il mette en place des procédures d'identification desdits élèves.</i></p>	<p>L'élève dépose une demande au titre de l'IDEA et le dossier n'est pas mis en suspens.</p> <p><i>La mise en suspens est une ordonnance de « suspension » qui permet à votre enfant de rester dans la dernière école de placement convenue pendant la procédure d'audience impartiale.</i></p>	<p>L'élève dépose une demande au titre de l'IDEA et le dossier est mis en suspens.</p> <p><i>La mise en suspens est une ordonnance de « suspension » qui permet à votre enfant de rester dans la dernière école de placement convenue pendant la procédure d'audience impartiale.</i></p>	<p>L'élève dépose une demande de fourniture ou de mise en œuvre de services équitables en vertu de la loi sur l'Éducation de l'État de New York (NYS Education Law) 3602(c).</p> <p><i>La loi sur l'Éducation de l'État de New York (NYS Education Law) 3602(c) stipule que les élèves placés par leurs parents dans des écoles privées peuvent y bénéficier de services équitables en matière d'éducation spécialisée, à charge pour ces écoles d'élaborer un Programme des services d'éducation personnalisés (IESP).</i></p>

Nous sommes conscients qu'il peut être difficile pour les personnes interrogées de savoir quelle réponse sélectionner dans le cadre du sondage. Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions concernant le sondage, vous pouvez appeler le New York Legal Assistance Group (NYLAG) au 212946-0352, ou envoyer

un e-mail à l'adresse JSM@nylag.org. En collaboration avec le cabinet d'avocats Sullivan & Cromwell, NYLAG représente toutes les familles ayant déposé des plaintes de procédure régulière dans le cadre d'un recours collectif concernant les retards dans les procédures d'audience impartiale (J.S.M., et al. v. NYC Department of Education, et al., 20 CV 705 (E.D.N.Y.)).

RÉPONDEZ AU SONDAGE PRÉSENTÉ À LA PAGE SUIVANTE

Cinq étapes pour répondre au sondage sur l'attribution des dossiers prioritaires		
<p>OPTION 1 : Scannez le code QR en utilisant l'appareil photo de votre smartphone et vous serez redirigé vers le site Web du sondage.</p> 	<p>OPTION 2 : Si vous consultez la version numérique de ce dossier, CLIQUEZ ICI.</p>	<p>OPTION 4 : Appelez ou envoyez un e-mail à votre coordinateur de dossier et demandez-lui de remplir le formulaire en votre nom. Ces informations figurent dans l'e-mail de confirmation du traitement de votre demande d'audience impartiale.</p>
<p>OPTION 5 : Répondez au sondage ci-dessous et envoyez cette page par courrier postal à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Bureau d'Audience Impartiale ATTN : Formulaire d'attribution des dossiers prioritaires 131 Livingston Street, Room 201 Brooklyn NY 11201</p> <p>Nom de l'élève : _____ Date de naissance de l'élève : _____</p> <p>Nom du parent/plaignant : _____ N° d'identifiant NYC de l'élève : _____</p> <p>Numéro de dossier à 6 chiffres de la plainte de procédure régulière : _____ Date de dépôt de la plainte : _____</p>	<p>OPTION 3 : Saisissez l'adresse Web suivante dans votre navigateur : https://tinyurl.com/IHOCASEAssignment</p>	

Sélectionnez ci-dessous l'option qui décrit le mieux la situation actuelle de votre enfant (reportez-vous à la page précédente, le cas échéant) :

_____ OPTION 1 : L'élève ne bénéficie actuellement d'aucun programme ou service d'éducation spécialisée (public ou privé) et dépose une demande au titre de l'IDEA.

_____ OPTION 2 : L'élève dépose une demande au titre de l'IDEA et le dossier n'est pas mis en suspens.

_____ OPTION 3 : L'élève dépose une demande au titre de l'IDEA et le dossier est mis en suspens.

_____ OPTION 4 : L'élève dépose une demande de fourniture ou de mise en œuvre de services équitables en vertu de la loi sur l'Éducation de l'État de New York (NYS Education Law) 3602(c).

Soutien aux familles : Centres pour les parents d'élèves en éducation spécialisée

Il y a des centres pour les parents d'élèves en éducation spécialisée répartis dans la Ville de New York. Ces centres fourniront aux parents d'enfants handicapés des informations, des ressources et des stratégies pour :

1. Promouvoir leur implication significative dans les programmes d'enseignement pour leurs enfants, notamment des informations relatives à la procédure de l'éducation spécialisée (recommandations, évaluations individuelles, montage du programme d'éducation personnalisé et planification de la transition) ;
2. Les aider à comprendre les handicaps de leurs enfants ;
3. Favoriser la résolution précoce des désaccords entre les parents et les districts scolaires.
4. Promouvoir le recours à des sessions de résolution et de médiation en rapport avec l'éducation spécialisée ;
5. Aider à comprendre les droits à une procédure équitable, notamment le droit à des audiences impartiales, à faire appel et à la procédure de plainte de l'État ;
6. Améliorer les compétences des parents et leur niveau de confiance pour communiquer de manière efficace ; et
7. Travailler en collaboration avec les écoles et autres parties prenantes afin de promouvoir le programme d'éducation de leurs enfants et d'y participer activement. Veuillez contacter le centre des parents pour demander de l'aide.

Centres des parents			
Nom	Adresse	N° de téléphone	Remarques
INCLUDEnyc	520 8 th Avenue, 25 th Floor, Suite 2503 New York, NY 10019	Anglais : Par téléphone : 212 677 4660 Par SMS : 646 693 3175 Espagnol : Par téléphone : 212 677 4668 Par SMS : 646 693 3157 WhatsApp : 646 693 3157	<ul style="list-style-type: none"> Assiste les habitants de Queens, de Brooklyn, du Bronx, de Manhattan et de Staten Island Site Internet : www.includenyc.org Les parents et le personnel soignant doivent remplir le formulaire en ligne à l'adresse https://www.tfaforms.com/422946 pour fixer un rendez-vous avec un enseignant INCLUDEnyc.

Soutien aux familles : Agences de services juridiques et de défense des droits

Vous trouverez ci-dessous une liste d'agences de services juridiques et de défense des droits gratuites qui peuvent représenter les parents lors des audiences impartiales. Chaque agence est libre d'accepter ou non une demande pour ses services.

Nom	Adresse	N° de téléphone	Remarques
Services juridiques – SECRÉTARIAT NYC	40 Worth St., Ste., 606 New York, NY 10027	(917) 661-4500 Assistance téléphonique de City Legal Assistance	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste les habitants de NYC • Des critères de revenu s'appliquent
Services juridiques – Brooklyn	105 Court Street, 4 th Fl. Brooklyn, NY 11201	(718) 237-5500	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste les habitants de Brooklyn • Des critères de revenu s'appliquent
Services juridiques – Bronx	349 E. 149 th St., 10 th Fl. Bronx, NY 10451	(718) 928-3700	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste les habitants du Bronx • Des critères de revenu s'appliquent
Services juridiques – Manhattan	1 West 125 th St., 2nd Fl. New York, NY 10027	(646) 442-3100 (212) 348-4093	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste les habitants de Manhattan • Des critères de revenu s'appliquent
Services juridiques – Queens	89-00 Sutphin Blvd. 5 th Floor Jamaica, NY 11435	(347) 592-2200	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste les habitants de Queens • Des critères de revenu s'appliquent
Services juridiques – Staten Island	36 Richmond Terrace, Ste. 205 Staten Island, NY 10301	(718) 233-6480	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste les habitants de Staten Island • Des critères de revenu s'appliquent
New York Lawyers for the Public Interest	151 W. 30 th St., 11 th Fl. New York, NY 10001	(212) 244-4664	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste les habitants des cinq boroughs • Visites spontanées • Formulaire en ligne pour demander de l'aide : https://www.nylpi.org/get-help/ • www.nylpi.org
Mobilization for Justice	100 William Street, 6 th floor New York, NY 10038	(212) 417-3786	<ul style="list-style-type: none"> • E-mail de contact : SpecialEd@mfjlegal.org • Assiste les habitants des cinq boroughs • Gratuit pour les parents aux revenus modestes • http://mobilizationforjustice.org/

Nom	Adresse	N° de téléphone	Remarques
NY Legal Assistance Group	7 Hanover Sq., 18 th Fl. New York, NY 10004	(212) 613-5000	E-mail de contact : info@nylag.org www.nylag.org
Advocates for Children	151 W. 30 th St., 5 th Fl. New York, NY 10001	(212) 947-9779 Ligne d'assistance téléphonique : (866) 427-6033	www.advocatesforchildren.org
Sinergia, Inc.	2082 Lexington Ave. 3rd Floor New York, NY 10035	212-643-2840 ou numéro gratuit 866-867-9665	www.sinergiany.org

Remarque : Le Bureau des Audiences Impartiales décline toute responsabilité quant à la disponibilité ou au travail des agences figurant dans cette liste.

Médiations et conciliations : Ce que les familles doivent savoir

Médiation (Mediation)	Réunion de conciliation
La médiation doit être demandée par écrit et les deux parties doivent accepter d'y participer.	Les réunions de conciliation constituent un élément obligatoire de la procédure d'audience impartiale ; une plainte en procédure régulière peut être rejetée si le parent ne coopère pas aux efforts déployés pour participer à une réunion de conciliation.
La médiation peut être demandée dans le cadre de l'ouverture d'une audience impartiale, ou individuellement.	Une réunion de conciliation doit être organisée dans les 15 premiers jours suivant le dépôt d'une demande d'audience impartiale, à moins que les deux parties ne conviennent de renoncer à la réunion de conciliation.
Celle-ci est organisée et animée par des centres communautaires de résolution des litiges, tiers neutres, qui sont formés à la résolution des conflits et aux lois et procédures relatives à l'éducation spéciale.	Elle est organisée et modérée par le gestionnaire de cas de résolution.
La médiation se concentre sur la collaboration et la communication et permet aux parties de discuter ouvertement des problèmes et de travailler ensemble à l'élaboration d'une solution.	La conciliation se concentre sur ce que le district est prêt à fournir pour résoudre la plainte en procédure régulière.
Idéal pour les plaintes concernant les évaluations, le transport, les modalités ou les services prévus dans le cadre des programmes IEP/ IESP de votre élève, ou son placement.	Idéal pour les plaintes concernant le paiement des frais de scolarité ou des services.
Le processus de médiation est confidentiel ; les discussions qui se tiennent pendant le processus de médiation ne peuvent pas être partagées pendant l'audience impartiale si la médiation n'aboutit pas.	Les informations révélées et les discussions tenues au cours de la session de conciliation peuvent être partagées au cours d'une audience impartiale si la réunion de conciliation n'aboutit pas.
Les accords de médiation sont contraignants et exécutoires devant le tribunal.	Les accords de conciliation sont contraignants et exécutoires devant le tribunal.



**Pour de plus amples informations, veuillez
envoyer un e-mail à
IHOMediation@schools.nyc.gov.**

**Pour introduire une demande de médiation,
envoyez un e-mail à
IHOQuest@schools.nyc.gov.**

ANNONCE CONJOINTE

5 avril 2024

Bureau de la direction juridique
Direction des affaires en matière d'éducation spécialisée
Impartial Hearing Order Implementation Unit
(Unité d'exécution de l'ordre d'audience impartiale)

Division of Financial Operations (Division des Opérations Financières)
Payables Office (Bureau des comptes)

GARANTIE DU DROIT À UNE PROCÉDURE ÉQUITABLE ORDRE D'AUDIENCE IMPARTIALE
PROCESSUS DE PAIEMENT

Nous mettons à jour notre structure organisationnelle dans le cadre de notre engagement permanent à améliorer le processus de mise en œuvre de l'ordre d'audience impartiale.

Après avoir pris en compte les commentaires des parties prenantes et les conseils du Special Master, nous réorganisons le travail de l'Impartial Hearing Order Implementation Unit (Unité d'exécution de l'ordre d'audience impartiale) (IHOIU) afin de mieux servir les élèves et les familles.

Le processus de mise en œuvre des paiements prospectifs et des remboursements se déroule en trois étapes et est géré par les équipes suivantes :

1. **Conformité** : analyse et dépouille les ordres, en identifiant les actions requises.
2. **Gestion des comptes** : vérifie les informations sur les prestataires et les documents justificatifs afin de définir les paramètres de financement pour les services et les programmes commandés. Cette fonction administrative est communément appelée processus d'« autorisation ».
3. **Facturation** : reçoit les factures des prestataires et traite les paiements sur la base des paramètres de financement autorisés ci-dessus.

Le travail des équipes chargées de la conformité et de la gestion des comptes (y compris les frais de scolarité et tous les remboursements) se poursuivra au sein de l'Impartial Hearing Order Implementation Unit (Unité d'exécution de l'ordre d'audience impartiale) (IHOIU).

Le travail de l'équipe de facturation pour le traitement des paiements aux prestataires de services indépendants a été transféré à la Division of Financial Operations – Payables Office (Division des Opérations Financières – Bureau des comptes) (« DFO-PO »).

Nous fournissons des lignes directrices actualisées pour la soumission des demandes à nos bureaux respectifs – IHOIU et DFO-PO [voir pièce jointe] afin de soutenir cette transition. Ces directives constitueront le moyen le plus efficace d’assurer l’autorisation dans notre système et le paiement conformément aux ordres d’audiences impartiales.

Nous sommes convaincus que ces changements amélioreront le processus de mise en œuvre et profiteront aux élèves et à leurs familles.

En partenariat avec

Le Bureau de la direction juridique, le Direction des affaires en matière d’éducation spécialisée, l’Impartial Hearing Order Implementation Unit (Unité d’exécution de l’ordre d’audience impartiale)

et

La Division of Financial Operations - Payables Office (Division des Opérations Financières, Bureau des comptes) (DFO-PO).

Pièce jointe : Lignes directrices pour la soumission d’une demande de renseignements à l’IHOIU et au DFO-PO, datées du 5 avril 2024

LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Afin de mieux vous aider, l'Impartial Hearing Order Implementation Unit (Unité d'exécution de l'ordre d'audience impartiale) et la Division of Financial Operations – Payables Office (Division des Opérations Financières, Bureau des comptes) (DFO-PO) fournissent les indications suivantes concernant l'envoi de demandes de renseignements à leurs bureaux respectifs.

Informations requises pour toutes les demandes

1. Nom complet de l'élève
2. Numéro OSIS
3. Numéro de dossier de l'ordonnance d'audience impartiale
4. Bureau d'origine

Sommaire

1. Les parties et leurs représentants doivent contacter IHOIU pour les questions relatives à la procédure d'autorisation des frais de scolarité et des services.
2. Les parties et leurs représentants doivent connaître le gestionnaire de compte IHOIU qui leur a été assigné pour l'autorisation. Les avocats/firmes ont été informés de l'identité de leur spécialiste de compte IHOIU.
3. Si les frais de scolarité ou les services n'ont pas été autorisés, les parties ou leurs représentants doivent suivre les instructions de la « Section 2 : Dossiers non encore autorisés » de la procédure d'enquête ci-dessous.
4. L'IHOIU, en tant que Bureau de la direction juridique du NYCPS, ne sera pas en contact avec les prestataires car ces derniers ne sont pas parties à la plainte de procédure régulière sous-jacente.
5. Une fois qu'un dossier est autorisé, les bénéficiaires doivent suivre les instructions de la « Section 1 : Dossiers autorisés ».
6. Nous répondrons aux demandes de renseignements dans un délai de quatre jours ouvrables. Nous accuserons réception de la demande, indiquerons les prochaines étapes et le délai de résolution de la demande.

Procédure d'enquête pour les ordres d'audience impartiale

L'IHOIU et la DFO-PO se sont engagés à mettre en œuvre de manière efficace et efficiente les ordres d'audience impartiale. Pour s'assurer que les élèves reçoivent les services qui leur ont été attribués par les fournisseurs choisis par les familles, les prestataires (y compris les écoles et les agences) doivent suivre la procédure de demande de renseignements ci-dessous :

1. **Dossiers autorisés** : Si le prestataire a reçu un e-mail d'autorisation **pour la période au cours de laquelle il demande le paiement** des services (SETSS/services connexes/évaluations/etc.) rendus dans un cas donné, il doit soumettre ses factures à l'adresse suivante : IHServiceInvoices@schools.nyc.gov.

Les demandes de paiement des frais de scolarité pour les dossiers autorisés doivent être envoyées à l'adresse suivante : IUTuitionPayments@schools.nyc.gov.

2. **Dossiers non encore autorisés** : Si le prestataire n'a pas reçu d'e-mail d'autorisation **pour la période au cours de laquelle il demande le paiement** des services rendus, le parent ou son représentant doit envoyer un e-mail au spécialiste des comptes de l'IHOIU avec une copie à l'adresse : IUAuthorization@schools.nyc.gov.

Avant de nous contacter, le parent ou son représentant doit s'assurer qu'il existe un ordre ou un accord d'audience impartiale qui accorde le service et la période de service pour laquelle le paiement est demandé.

Instructions relatives à la citation à comparaître

Ce formulaire de citation à comparaître est fourni par le Bureau des audiences impartiales dans le but d'aider les parties à effectuer des demandes de citations à comparaître. Une citation à comparaître est une convocation écrite à se présenter à une audience et/ou à présenter des documents pour une audience. Lors du traitement d'un dossier d'audience impartiale, l'agent d'audience peut émettre une citation à comparaître à la demande de l'une des parties.

Procédure de demande de citation à comparaître

1. **Présenter un formulaire complété de citation à comparaître :** Pour obtenir une citation à comparaître, la partie requérante doit soumettre un formulaire complété de citation à comparaître au coordinateur du dossier assigné du Bureau des audiences impartiales (en utilisant ce formulaire ou un formulaire propre). Le coordinateur de dossier fera immédiatement suivre le formulaire de citation à comparaître à l'agent d'audience et à l'autre partie pour examen ou contestation.
2. **Obtenir l'approbation de l'agent d'audience :** L'agent d'audience examinera la citation à comparaître, en tenant compte de toutes les contestations effectuées par l'autre partie. Si l'agent d'audience approuve la citation à comparaître, il la signera et la datera et en fournira une copie au coordinateur de dossier qui la transmettra à la partie requérante.
3. **Remettre la citation à comparaître au témoin :** la remise des citations à comparaître relève de la responsabilité de la partie requérante exclusivement.

Compléter le formulaire de citation à comparaître

- **Ligne « À » :** Identifier le témoin dans la ligne « À » en haut du formulaire de citation à comparaître, en indiquant le nom de la personne et son adresse actuelle.
- **Section relative au témoignage :** si vous souhaitez que le témoin témoigne à l'audience, cochez la première case (à côté de la convocation à comparaître) et indiquez (1) le lieu, la date et l'heure de l'audience et (2) le nom de l'élève et le numéro de dossier du Bureau des audiences impartiales.
- **Section relative aux documents :** si vous souhaitez que le témoin présente des documents (en plus de, ou au lieu de témoigner à l'audience), cochez la deuxième case (à côté de la convocation à « présenter ») et indiquez les documents à présenter dans l'espace prévu à cet effet. En outre :
 - si vous souhaitez que les documents soient remis lors de l'audience, cochez la première petite case (à côté de « à l'endroit et à l'heure indiqués ci-dessus ») et assurez-vous que le lieu, la date et l'heure de l'audience sont indiqués dans la section relative au témoignage (le paragraphe à côté de la première case à cocher) ; ou
 - si vous souhaitez que les documents soient remis à un autre endroit (par exemple, chez vous ou chez votre représentant), cochez la deuxième petite case et indiquez le lieu et la date limite pour la remise des documents dans l'espace prévu à cet effet.

CITATION À COMPARAÎTRE

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION DE LA VILLE DE NEW YORK
131 Livingston Street, Room 201, Brooklyn, New York 11201

AU NOM DU PEUPLE DE L'ÉTAT DE NEW YORK :

À : _____

PAR LA PRÉSENTE, VOUS ÊTES CONVOQUÉ, toutes affaires et excuses cessantes, à :

Comparaitre et vous présenter devant l'agent d'audience impartiale soussigné à _____

le _____ 20 _____ à _____ heures _____, ou à
toute nouvelle date et heure indiquées par ledit agent d'audience impartiale, pour
témoigner et fournir des preuves lors d'une audience formelle concernant l'élève du nom
_____ ; et/ou

Présenter et remettre les documents suivants : _____

actuellement en votre possession, et toutes les autres preuves que vous avez en votre possession
concernant l'élève susmentionné.

à l'endroit et à l'heure indiqués ci-dessus

à _____

_____ avant le _____ 20 _____.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que cette citation à comparaître est émise en vertu de l'article 200.5(j)(3)(iv) des dispositions réglementaires du Commissaire à l'éducation.

Sur ordre de l'agent d'audience impartiale

Le : _____ 20 _____

AGENT D'AUDIENCE
IMPARTIALE

CITATION À COMPARAÎTRE

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION DE LA VILLE DE NEW YORK
131 Livingston Street, Room 201, Brooklyn, New York 11201

AU NOM DU PEUPLE DE L'ÉTAT DE NEW YORK :

À : _____

PAR LA PRÉSENTE, VOUS ÊTES CONVOQUÉ, toutes affaires et excuses cessantes, à :

Comparâître et vous présenter devant l'agent d'audience impartiale soussigné à _____

le _____ 20 _____ à _____ heures _____,

ou à toute nouvelle date et heure indiquées par ledit agent d'audience impartiale, pour
témoigner et fournir des preuves lors d'une audience formelle concernant l'élève du nom

_____ ; et/ou

Présenter et remettre les documents suivants : _____

actuellement en votre possession, et toutes les autres preuves que vous avez en votre possession
concernant l'élève susmentionné.

à l'endroit et à l'heure indiqués ci-dessus

à _____

avant le _____, 20 _____.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que cette citation à comparaître est émise en vertu de
l'article 200.5(j)(3)(iv) des dispositions réglementaires du Commissaire à l'éducation.

Le : _____ 20 _____

Sur ordre de l'agent d'audience impartiale

AGENT D'AUDIENCE
IMPARTIALE

DEMANDE DES SERVICES D'UN INTERPRÈTE

Je soussigné(e), _____, en ma qualité de parent ou
personne ayant un lien de parenté de _____, demande la
audience impartiale de (Nom de l'enfant)
présence d'un interprète pour une programmée pour le _____ au _____
(Date) (Heure)

- L'interprète doit être prêt à interpréter la/les langue(s)
suivante(s) : _____
_____ ; OU
- L'interprète doit être prêt à interpréter la langue de signes.

(Nom du parent – en caractères
d'imprimerie SVP)

(Date)

(Signature de la mère/du
père/tuteur de l'élève)

**DEMANDE D'ACCESSIBILITÉ EN FAUTEUIL
ROULANT**

Je soussigné(e), _____, en ma qualité de parent ou personne ayant
un lien de parenté de _____, demande des installations accessibles aux
l'audience impartiale de (Nom de l'enfant)
fauteuils roulants pour programmée pour le _____ au _____
(Date) (Heure)

(Nom du parent – en caractères
d'imprimerie SVP)

(Date)

(Signature de la mère/du père/
tuteur de l'élève)

**VEUILLEZ RETOURNER LES FORMULAIRES DÛMENT REMPLIS AU BUREAU DES
AUDIENCES IMPARTIALES**

E-MAIL : IHOCaseCoordinator@schools.nyc.gov (de préférence)
FAX : 718 391-6181
COURRIER 131 Livingston Street, Room 201, Brooklyn, NY 11201
POSTAL :

FORMULAIRE DE DÉCHARGE DE CONFIDENTIALITÉ

J'autorise _____ * à m'assister dans la représentation de mon enfant,
_____ (date de naissance ___/___/____) à l'audience impartiale. Je donne mon autorisation
au Bureau des audiences impartiales pour communiquer avec la personne susmentionnée et lui permettre de recevoir et
d'examiner tout document lié à ce dossier. Cette autorisation n'est valide que jusqu'à la conclusion de l'affaire ou la date à
laquelle je retire mon consentement, selon la première éventualité.

NOM DU PARENT/TUTEUR/DE LA TUTRICE
(EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE SVP)

SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR/DE LA
TUTRICE

N° ET NOM DE RUE/N° D'APPARTEMENT

VILLE, ÉTAT, CODE POSTAL

DATE

NUMÉRO DE
TÉLÉPHONE

E-MAIL

L'ÉTAT DE NEW YORK

COMTÉ DE _____)

Le _____ jour du mois de _____ de l'année _____, en ma présence, le soussigné
comparu en personne _____ que je connais personnellement ou dont il
m'a été démontré sur la foi de preuves satisfaisantes qu'il/elle est l'individu dont le nom figure sur le présent
instrument et qui a reconnu qu'il/elle l'a exécuté en sa qualité et que par sa signature sur l'instrument, l'individu ou la
personne au nom de laquelle l'individu a agi, a exécuté l'instrument.

SIGNATURE DU NOTAIRE

Veillez fournir les renseignements suivants (caractères d'imprimerie) :

Adresse du représentant ou de la représentante : _____

Numéro de téléphone : _____ E-mail : _____

VEUILLEZ RETOURNER LES FORMULAIRES DÛMENT REMPLIS AU BUREAU DES AUDIENCES IMPARTIALES

E-MAIL : IHOCaseCoordinator@schools.nyc.gov (de préférence)

FAX : 718 391-6181

COURRIER POSTAL : 131 Livingston Street, Room 201, Brooklyn, NY 11201

DEMANDE DE LA PRÉSENCE DE L'ÉLÈVE PAR LE PARENT/TUTER OU TUTRICE

Je soussigné(e), _____, en ma qualité de parent ou personne
ayant un lien de parenté de _____ demande que mon enfant soit
présent à l'audience impartiale programmée pour le _____ à _____.
(Date) (Heure)

(Nom du parent – en caractères
d'imprimerie SVP)

(Date)

(Signature de la mère/du
père/tuteur de l'élève)

**DEMANDE DE LA PRÉSENCE DE L'ÉLÈVE PAR L'ÉLÈVE
ÂGÉ(E) DE 18 ANS OU PLUS**

DOSSIER n° : _____

Je soussigné(e), _____, élève qui fera l'objet d'une
audience impartiale programmée pour le _____ à _____.
(Date) (Heure)
demande à être présent à ladite audience. Je suis âgé(e) de dix-huit ans ou plus.

(Date de naissance)

(Date de la demande)

(Signature de l'élève)

DEMANDE D'AUDIENCE OUVERTE

DOSSIER n° : _____

Je soussigné(e), _____, en ma qualité de parent ou personne ayant
un lien de parenté de _____ demande que l'audience impartiale
programmée pour mon enfant soit ouverte au public le _____ à _____.
(Date) (Heure)

(Nom du parent – en caractères
d'imprimerie SVP)

(Date)

(Signature de la mère/du
père/tuteur de l'élève)

**VEUILLEZ RETOURNER LES FORMULAIRES DÛMENT REMPLIS AU BUREAU DES
AUDIENCES IMPARTIALES**

E-MAIL : IHOCaseCoordinator@schools.nyc.gov (de préférence)

FAX : 718 391-6181

COURRIER POSTAL : 131 Livingston Street, Room 201, Brooklyn, NY 11201

Bureau des audiences impartiales
131 Livingston Street, Room 201
Brooklyn, New York 11201
Tél. : 718 935-3280
Fax : 718 391-6181

Cher parent/tuteur, chère tutrice :

Le 1^{er} décembre 2021, le Département de l'Éducation de l'État de New York (NYSED), le Département de l'Éducation de la Ville de New York (DOE) et le Bureau des procès et audiences administratifs (OATH) ont conclu un protocole d'accord portant transfert de l'administration des dossiers d'audiences impartiales de l'éducation spécialisée du Bureau des audiences impartiales du DOE au tribunal administratif indépendant de la ville, l'OATH. Les audiences pour ces dossiers sont menées par des conseillers-auditeurs en éducation spécialisée certifiés par NYSED et employés par le Bureau des procès et audiences administratifs. Les conseillers-auditeurs de l'OATH sont autorisés à mener les audiences pour garantir le droit à une procédure équitable au cours desquelles les parents, en vertu de la loi fédérale et étatique, peuvent contester les décisions prises par le Département de l'Éducation de la Ville de New York et demander réparation quant à l'éducation de leurs enfants.

Si votre dossier a été assigné à un conseiller-auditeur de l'OATH, veuillez adresser toutes les communications concernant votre dossier au conseiller-auditeur et au représentant de district assigné. Nous vous demandons de ne pas inclure le Coordinateur de dossier du Bureau des audiences impartiales parmi les destinataires de toutes les communications ultérieures concernant le dossier. Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter directement le Bureau des procès et audiences administratifs (OATH) à :

Special Education Hearings Division (*Division des audiences en éducation spécialisée*)
Office of Administrative Trials and Hearings (*Bureau des procès et audiences administratifs*)
66 John Street, 11th Floor
New York, NY 10038
veuillez envoyer un email à : sehd@oath.nyc.gov
Téléphone : (212) 436-0821
Site Internet : <https://www.nyc.gov/site/oath/special-ed/overview.page>

Cordialement,

Bureau des audiences impartiales

Informations supplémentaires

Un Guide des Parents : Éducation spécialisée de l'État de New York pour enfants âgés de 3 à 21 ans, disponible sur le site Internet du Département de l'Éducation de l'État de New York (NYSED) à l'adresse

<https://www.p12.nysed.gov/specialed/publications/policy/parentsguide.pdf>

Les lois et les réglementations de l'État de New York en matière d'éducation spécialisée et d'élèves handicapés sont disponibles sur le site Internet du NYSED à l'adresse

<http://www.nysed.gov/special-education/new-york-state-laws-and-regulationsrelated-special-education-and-students>.